

Encore un coût de CT

Date : 5 octobre 2013

Je l'ai déjà pointé, je le confirme (je pèse mes mots et j'en répondrai s'il le faut) :

Clément Théaudin, rapporteur de la question du gentilé devant le Conseil général au cours de la séance du 20 juin 2013, a menti tout le long de son intervention.

En voici un nouvel exemple :

« 30.000 euros avaient été inscrits. A l'heure qu'il est, nous sommes à **la moitié de cette somme en dépenses**. Vous voyez qu'on a usé avec parcimonie de l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée. **Il ne suffit pas de crier au loup pour que le loup soit là...** »

Mes observations :

- 1) « à l'heure qu'il était », 15.000 euros hors taxes, soit 17. 940 Euros TTC avaient déjà été engagés au titre du marché passé avec Jacques Delanoë (donc sensiblement plus que la moitié des 30.000 euros de budget TTC)
- 2) le quotidien Ouest-France vient de nous apprendre que le seul dépôt de la marque « Bretilien » auprès de l'INPI - le soir même du 20 juin - a coûté 4.210,74 euros (TTC ? - nous en étions donc déjà ce soir là au minimum à : 22.150,74 euros), et que des opérations dérisoires lancées au mois de juillet à l'occasion du passage du Tour de France ont coûté 4.315,14 euros (TTC ?) : distribution de 6.000 autocollants, 500 badges ainsi qu'autant de magnets et de tatouages éphémères. Sous total très provisoire : 26.465,88 euros.
- 3) d'autres dépenses ont été engagées dont on se garde bien de parler (à commencer par l'acquisition de nombreux noms de domaines)

Il y avait donc bien un loup. ;-)

Le ton patenôtre de Clément Théaudin ne prête d'ailleurs guère à confusion :

PS : vous devriez vous abonner à ce blog, ça ne coûte pas plus cher !... ;-);-);-);